

OMPI



SCT/6/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 mars 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Sixième session
Genève, 12 – 16 mars 2001

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par M. Shozo Uemura, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Denis Croze (OMPI) a assuré le secrétariat du Comité permanent.

Point 3 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Mme Debbie Rønning (Norvège), a été élue présidente. Mmes María Teresa Yeste (Espagne) et Graciela Road d'Imperio (Uruguay) ont été élues vice-présidentes.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet d'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour (document SCT/6/1) a été adopté sous réserve d'un changement dans l'ordre des points : le point 5 a été renuméroté point 2 et les points 2, 3 et 4 ont été renumérotés points 3, 4 et 5.

Point 5 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la cinquième session

4. Le projet de rapport de la cinquième session (document SCT/5/6 Prov.) a été adopté sans modification.

Point 2 de l'ordre du jour : projet de dispositions sur la protection des marques et autres droits de propriété industrielle en relation avec l'utilisation de signes sur l'Internet (voir le document SCT/6/2)

5. Le SCT est convenu que la présidente de la session précédente (Mrs. Lynne Beresford (USA)) continuerait à présider le débat sur ce point, à titre exceptionnel.

6. La proposition de recommandation commune et le projet de dispositions ont été adoptés par consensus, avec les réserves du Brésil en ce qui concerne les articles 7, 8, 9 et 15.2) et des Communautés européennes en ce qui concerne l'article 9. La République de Corée a dit ne pas pouvoir adhérer dans l'immédiat au consensus concernant l'article 15.2), dans l'attente d'un examen plus approfondi de la question et d'instructions des autorités de son pays. Le texte des dispositions et les notes explicatives seront révisés par le Bureau international et diffusés sur papier et sur le forum électronique du SCT pour observations.

7. Le SCT a décidé de présenter la Proposition de recommandation commune concernant la protection des marques, et autres titres de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet, pour adoption à l'Assemblée de l'Union de Paris et à l'Assemblée générale de l'OMPI lors de la trente-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (septembre-octobre 2001).

Point 6 de l'ordre du jour : indications géographiques (voir le document SCT/6/3)

8. Après une longue discussion, la présidente a conclu qu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur la manière de traiter ce point, qui sera donc inscrit à l'ordre du jour de la septième session du SCT. La présidente a demandé au Bureau international d'entamer des consultations informelles avec les membres du SCT en vue de cette session.

Point 7 de l'ordre du jour : travaux futurs (voir le document SCT/6/4)

9. Le SCT est convenu que sa septième session se tiendra, en principe, du 10 au 14 septembre 2001 à Genève et que sa durée sera de cinq journées complètes. Il a aussi convenu que l'ordre du jour de la septième session comportera les questions de fond suivantes :

- révision du Traité sur le droit des marques
- harmonisation du droit matériel des marques
- indications géographiques.